

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PAYS DE SAINT BONNET LE CHATEAU

Séance du 7 novembre 2016

Nombre de membres en exercice : 37
Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 31
Nombre de membres présents : 27
Date de la convocation : 2/11/2016

Objet de la délibération : ZAC des Quarchons – convention d'occupation précaire parcelle n°2297

L'an deux mille seize et le sept novembre, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Saint Bonnet-le-Château, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du Conseil communautaire, sous la présidence de Monsieur Iwan MAYET.

Présents : Iwan Mayet, Annie Grégoire, Michel Romeyer, Serge Vray, Colette Ferrand, Jean Philippe Montagne, Serge Granjon, Alain Marquet, Alain Limousin, Cédric Bonhomme, Jean Claude Civard, Jean Pierre Dubost, Robert Decourtye, Yves Favier, Jacques Blanchard, Roger Violante, Marie George Bouhe, Philippe Romier, Nicole Girodon, Pierre Thiollière, Evelyne Chouvier, Pierre Berlier, Bernard Bonnet, Gilbert Soulier, Annie Mallard, Josette Folleat, Gabriel Aubert.

Excusé ayant donné procuration

Sébastien Teyssier excusé a donné procuration à Annie Grégoire
Marie Meley excusée a donné procuration à Michel Romeyer
Jean Marc Sardat excusé a donné procuration à Jacques Blanchard
Hervé Béal excusé a donné procuration à Josette Folleat

Excusés ou absents :

Jean Luc Pourtier, Christian Barjon, Bernadette El Asri, Jean Louis Jayol, Bernard Fournier, Anne Marie Kmiecik

Secrétaire de séance : Serge Vray

Pour	Contre	Abstentions
31	0	0

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200846-20161107-2016127-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/11/2016

M.AUBERT, Vice-Président en charge de l'Economie, rappelle qu'à ce jour, 2 parcelles situées sur la ZAC des Quarchons et propriétés de la Communauté de communes du Pays de St-Bonnet-le-Château, restent à vendre ; notamment la parcelle cadastrée n°2 997, d'une superficie totale de 8 150m².

Aussi, il est exposé que par courrier du 25/10/2016, la SASU Fayasson sollicite la Communauté de communes du Pays de St-Bonnet-le-Château pour la mise à disposition d'une emprise sur la parcelle 2997 afin de pouvoir entreposer des matériaux (gravât, sable, cailloux, terre végétale, etc.) nécessaire au développement de son activité.

Par conséquent, dans l'attente de la vente de ce terrain à tout acheteur potentiel, il est proposé d'autoriser à la SASU FAYASSON d'occuper à titre précaire et révocable une partie du terrain dénommée ci-dessus. La zone autorisée sera indiquée et annexée à l'état des lieux (réalisé par acte d'huissier).

Cette occupation du Domaine privé de la collectivité fera l'objet d'une convention d'occupation précaire entre la CCSBC et le demandeur. M.AUBERT en fait la lecture et indique notamment que :

- sa durée est de 12 mois, avec possibilité de reconduction par voie d'avenant ;
- le montant de cette mise à disposition est fixé à 200€/an.

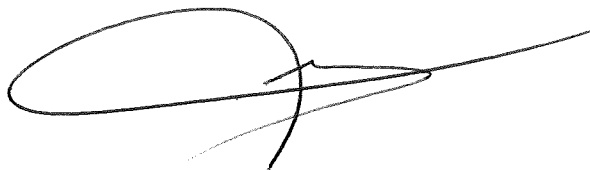
Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- Autorise M. le Président à signer au nom de la Communauté de communes, la convention d'occupation précaire concernant la parcelle désignée ci-dessus ;
- Autorise M. le Président à signer toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Copie conforme.

Ont signé au registre tous les membres présents.

A St-Bonnet-le-Château,
Le 07 novembre 2016



Le Président,
Iwan MAYET

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200846-20161107-2016127-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/11/2016